

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 379

Artikel: Les femmes et les livres : cinq romancières anglaises : (suite) : Katherine Mansfield

Autor: Vuilliamenet, Jeanne / Mansfield, Katherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les discussions de la Conférence portaient en outre sur quatre questions spéciales: en première discussion (discussion préparatoire), la suppression des bureaux de placement payants, et l'assurance invalidité-vieillesse-survivants. D'autre part, la question de l'âge d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles, et celle de la protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement des bateaux contre les accidents purent être complètement liquidées.

1. La suppression des bureaux de placement payants intéresse particulièrement les femmes, car la plupart des bureaux privés s'occupent aujourd'hui du placement du personnel domestique. En effet, le placement d'employés de maison de toutes les catégories, depuis la simple bonne à tout faire jusqu'à la gouvernante d'hôtel, y compris le placement des enfants et des gardes-malades, se fait encore en grande partie par des entreprises privées, et comme ces employés vivent en communauté avec leurs employeurs, de grands dangers peuvent en résulter, si ces entreprises sont entre les mains de personnes peu sûres. Tandis que, pour la Suisse, il paraît facile de maintenir de l'ordre en plaçant ces entreprises sous concession et en les soumettant à un contrôle rigoureux, bien d'autres pays déclarèrent que seule l'étatisation des bureaux pourrait mettre fin à de graves abus.

Une Commission, au travail de laquelle prit une part active la déléguée du gouvernement français, M^{me} Letellier¹, prépara un questionnaire, lequel sera envoyé, pendant le courant de l'année, aux différents gouvernements. Ce questionnaire laisse percer la tendance à l'étatisation de tous les bureaux de placement; cependant on a parlé d'une exception en faveur des bureaux professionnels de placement qui sont organisés par les associations patronales et ouvrières, ainsi que pour les bureaux et œuvres d'utilité publique, même si ces bureaux sont obligés de prélever une finance pour couvrir leurs frais. Les « Amies de la Jeune Fille » ont tout spécialement un grand intérêt au maintien des bureaux de placement d'utilité publique. Elles ont d'ailleurs déjà fait certaines démarches, et il serait sans doute très regrettable que des bureaux de ce genre, disposant d'une expérience étendue et dont l'action bienfaisante est reconnue de chacun, soient supprimés.

2. La liste des points sur lesquels sera élaboré un questionnaire concernant l'assurance invalidité-vieillesse et survivants, liste dressée par une Commission spéciale, est fort longue. Il s'agit, il est vrai, d'un problème extrêmement compliqué et étendu, dans lequel les questions techniques jouent un rôle important. M^{lle} Stenberg (Pays-Bas), directrice de l'Office des assurances sociales de Hollande, et depuis plusieurs années la déléguée de son gouvernement à la Conférence, prit une part active comme expert, aux travaux de la Commission.

Ni en séance de cette Commission, ni en Conférence plénière sur ce sujet, il ne fut traité cette année spécialement de questions se rapportant à la femme. Cependant, il est à prévoir que l'année prochaine, lorsque l'on

discutera le projet, et tout spécialement la limite d'âge pour l'assurance-vieillesse, il se présentera des questions nous intéressant particulièrement, nous autres femmes, ainsi que l'essai d'étendre aux gens de maison et aux ouvriers à domicile l'assurance sociale selon les prescriptions internationales.

3. C'est aux travaux préparatoires d'un « projet de convention concernant l'âge d'admission des enfants aux travaux non industriels », aussi bien dans la Commission spéciale que dans la Conférence plénière, que prirent part le plus grand nombre de femmes déléguées. M^{lle} Hesselgren (Suède), M^{me} Palencia (Espagne), M^{lle} Möhrke (Allemagne, groupe ouvrier) se firent remarquer par leurs interventions énergiques, alors que M^{me} Wasniewska (Pologne, groupe ouvrier), à propos de l'application de la loi de protection de l'enfance, plaida fort adroitement en faveur de l'admission des femmes comme inspectrices, assistantes de police et membres des commissions de tutelle. M^{me} Palencia remporta un grand succès personnel à la Conférence plénière, car c'est sur sa requête qu'une clause spéciale pour les Indes de la Convention fut sensiblement modifiée et les prescriptions concernant les enfants hindous rendues plus strictes.

La Convention fixe à 14 ans l'âge minimum pour l'entrée des enfants dans le commerce et les autres emplois non industriels. Elle laisse les gouvernements libres d'élever cette limite d'âge pour les emplois non industriels spécialement dangereux, tels que le colportage et d'autres métiers ambulants. Des enfants en dessous de 14 ans pourront être employés, moyennant certaines restrictions, pour des travaux faciles et sans danger, qu'ils peuvent exécuter entre leurs heures de classe, ainsi que dans les écoles professionnelles ou pour des représentations servant à l'art, à la science et à l'éducation. Cette Convention boucle le cycle des prescriptions internationales concernant l'âge d'admission des enfants au travail, puisque de précédentes Conventions avaient touché à l'industrie, à l'agriculture et à la navigation. Il ne reste en plus à régler que la question de la pêche en mer.

(A suivre.)

DORA SCHMIDT.

(Trad. française par H. Z.)

IN MEMORIAM

Mlle Jeanne David

Le 30 avril, la famille de M^{lle} Jeanne David lui a rendu les derniers honneurs. Et nous voudrions retracer ici brièvement ce que fut sa longue et belle vie.

Élevée à Genève dans un milieu aux traditions huguenotes, elle passa ensuite quelques années à Paris, d'où elle rapporta l'idée de ces « cours » pour jeunes filles, qui, à l'époque, étaient une nouveauté, et qui d'ailleurs n'ont pu subsister sous leur forme primitive. Mais l'auteur de ces lignes se souvient du temps où fillette, elle allait à « l'école » exactement deux fois par semaine de 8 à 10 heures ! Ces quatre heures suffisaient à M^{lle} David — avec beaucoup de travail à domicile — à initier ses élèves, par un enseignement aussi vivant que bref, aux principales branches de l'instruction secondaire. Comment d'ailleurs eut-elle

pu consacrer plus de temps au travail en classe, puisqu'elle était seule pour instruire plusieurs « volées » ? Plus tard cependant, sans abandonner le système des « cours », elle s'adjoignit quelques collaboratrices, afin de pouvoir augmenter le nombre des heures de présence des élèves. Bien avant l'Institut Rousseau, M^{lle} David avait pratiqué certaines méthodes « nouvelles » ; ainsi les chiffres pour la conduite ou le travail n'existaient pas chez elle, mais son enseignement était si captivant, qu'à lui seul il stimulait le zèle. Aussi, lorsqu'après plus de 30 années consacrées à son école, M^{lle} David se retira en 1915, elle fut entourée de l'affection et de la reconnaissance de nombreuses générations féminines. Celles-ci lui souhaitèrent un repos bien mérité, que d'ailleurs elles savaient fort bien que M^{lle} David ne s'accorderait que lorsque la maladie l'y contraindrait. Sa nature active et altruiste eût trop souffert de l'inaction, et elle continua, sinon à enseigner, de moins à s'intéresser à tous les mouvements d'idées (féministes, religieuses, politiques, etc.), de même qu'aux questions sociales, et aux œuvres philanthropiques. Elle fut même un membre assidu de plusieurs comités, celui de l'Association pour le Suffrage féminin entre autres. Mais un jour vint, où malgré son indomptable énergie, la maladie la priva de toute activité hors de chez elle, et peu à peu la confina dans son lit. Sans révolte, M^{lle} David accepta l'épreuve, heureuse d'accueillir avec son spirituel sourire, ceux ou celles qui venaient la voir, et conservant jusqu'à la fin son admirable optimisme qui, quelques jours avant sa mort, lui faisait dire à l'un de ses proches: « A notre âge on n'a pas le droit de se désintéresser de la vie ! » Parole dont devraient se souvenir tous ceux qui ont connu et aimé M^{lle} David.

A. W.-F.

Le droit au travail de la femme mariée en Allemagne

Le tribunal du travail de Berlin a rendu dernièrement un jugement d'une importance primordiale en ce qui concerne le droit au travail de la femme mariée. Une employée de commerce, renvoyée à la suite de son mariage, avait protesté devant le tribunal du travail, se basant sur la constitution du Reich qui garantit à tous citoyens les mêmes droits. Le tribunal reconnut le bien-fondé de cette plainte et condamna l'employeur à reprendre son employée ou à lui payer une indemnité de 1.200 marks.

Les considérants du jugement relèvent que le renvoi constitue un acte de dureté injuste basé sur le fait que l'employée appartient au sexe féminin. Si elle ne s'était pas mariée, ladite employée n'aurait pas été congédiée. Or, la femme a le même droit que l'homme au mariage, et il est inadmissible que l'exercice de ce droit lui cause préjudice.

Le principe du droit de la femme mariée au travail a été reconnu dans trois autres cas où les institutrices avaient été renvoyées à la suite de leur mariage. En Bavière, une ordonnance du 15 août 1919 prévoit le congédiement des institutrices primaires lorsqu'elles se marient.

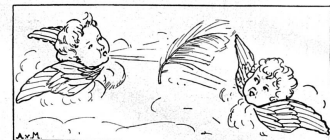
Le tribunal suprême du Reich a rendu, dans ces trois cas, des jugements stipulant que ces décisions ne sont pas conformes à la constitution du Reich et déclarant qu'il ne saurait exister de différence de principe entre les fonctionnaires

hommes ou femmes. Il doit être considéré comme tout aussi inadmissible de congédier une femme qu'un homme pour cause de mariage.

Le renvoi de l'institutrice est illégal et elle a droit à son traitement.

(Informations sociales, février 1932.)

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de plusieurs articles en portefeuille, et notamment du compte-rendu des travaux du Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes.



DE-CI, DE-LÀ

Au bon vieux temps.

Un de nos abonnés, plongé dans la lecture d'un bouquin d'il y a cinquante ans: *Notice sur le développement du droit pénal dans le canton de Vaud*, y a glané cette information remontant bien plus loin en arrière, et qu'il nous communique:

« Le Plaict (charte communale) d'Apples au XIV^e siècle (1327) indique que les femmes prenaient part au Plaict (Assemblée des nobles, clercs et bourgeois), et qu'elles héritaient par droit d'aînesse, et de préférence aux hommes. » On était donc plus féministe, il y a six siècles, dans la campagne vaudoise que maintenant?... »

Statistique réconfortante.

La Suisse est malheureusement connue comme la terre classique des sourds-muets: en effet, le recensement de 1920 indiquait encore 8000 de ces malheureux. Mais en 1930, leur chiffre a baissé à 6893, ce qui représente une diminution réjouissante durant ces dix ans d'environ un millier de sourds-muets en chiffres ronds. Il est vrai d'ajouter que les institutions d'éducation pour sourds-muets n'ont pas encore constaté une diminution durable notoire dans leur clientèle.

M. S. G.

Succès féminins.

A Bâle, la semaine dernière, une femme a pour la première fois fonctionné comme représentante du ministère public. C'est M^{lle} Sophie Bovet, docteur en droit, qui exerce depuis un certain temps déjà les fonctions de juge d'instruction extraordinaire.

M^{lle} M. Böschstein, avocate, a été nommée secrétaire à la direction de l'assistance publique bernoise. C'est la première fois que ce poste important sera occupé par une femme.

La première femme diplomate turque, Emi Ali Hafaz, a été appelée comme secrétaire de légation à Téhéran. C'est à l'Université de Paris qu'elle a fait ses études juridiques.



Les femmes et les livres

Cinq romancières anglaises

(Suite)¹

Katherine Mansfield

Fille de Sir Harold Beauchamp, Kathleen vécut sa jeunesse en Nouvelle-Zélande et épousa en 1911 un homme de lettres anglais, John Middleton Murry, qui devint en 1919 rédacteur en chef de la vieille revue *The Athenaeum*. Sa femme y publia la plus grande partie de ses nouvelles ainsi que des critiques littéraires. Plus tard, J. M. Murry fonda une nouvelle revue *The Adelphi*: il a acquis une grande notoriété par ses essais et critiques.

Katherine Mansfield (nom de plume de Mrs. Murry), réunit ses nouvelles en deux volumes traduits en français: *Félicité (Bliss)* et *Garden party*² Après la mort de la jeune romancière, son mari publia ses œuvres posthumes, deux

volumes de nouvelles, *The dove's nest* (1924), traduit en français sous le titre *Nid de Colombe* 1 *Something childish* (1924), des *Poèmes*, le *Journal* de K. Mansfield (1927), les deux volumes de ses *Lettres* (1928), et un recueil de critiques *Novels and Novelists* (1930).²

Les nouvelles de K. Mansfield suffirent à faire connaître et apprécier le talent fin, évocateur, délicat, de leur auteur, mais la publication du *Journal* et des *Lettres* a suscité une admiration immense et justifiée. Je ne connais encore que par des extraits ce *Journal* qu'elle écrivait en tremblant parce qu'il était trop sincère, et dont la publication a soulevé quelques protestations tant il dépouille une âme de femme. Les *Lettres* m'ont ravie, touchée, et pour tout dire, réconfortée et encouragée par leur sincérité qu'on devine absolue, leur enjouement, leur belle tenue littéraire et surtout parce qu'elles révèlent des tristesses courageuses, des frémissements intimes, des recherches de l'absolu d'une âme d'élite.

Pour avoir beaucoup souffert et beaucoup aimé et si bien nous faire partager ses émois et ses joies, elle a fait de sa vie et de ses œuvres un double chef-d'œuvre. « Elle a rejoint cette idéale compagnie où se trouvent, si différentes de nature, mais réunies en groupe par l'élection de leurs fidèles, une religieuse portugaise, une Baskirtseff, une

Julie Talma, une Lespinasse, une Aïssé, une Charrière, une Marceline Valmore, une Elisabeth Browning, toutes celles à qui notre pensée en secret va porter ses fleurs... »³

La romancière très jolie et très frêle fut très vite la proie d'une tuberculose pulmonaire et dut quitter l'Angleterre, pendant les mois d'hiver d'abord, durant toute l'année ensuite. Son mari venait la voir le plus souvent possible, mais il fut mobilisé en 1916 et 1917, et la jeune femme vécut des années de quasi-solitude sur la Riviera italienne et française, et en Suisse, à Baugy sur Clarens, à Sierre et à Montana.

Je me sens malade, écrit-elle à Murry, et j'ai envie, envie de vous voir, d'avoir une maison pour vivre ensemble et un petit bébé... Voyez-vous, lui dit-elle dans une autre lettre, c'est de la folie de s'aimer et de vivre séparés... Allons-nous continuer ainsi? Ce n'est pas du tout ce que j'entends par une vie conjugale. Je j'envisage X...! Ce n'est pas étonnant qu'elle puisse écrire! Il y a toujours dans ce qu'elle écrit une calme liberté d'expression qui montre qu'elle est en paix — son toit sur sa tête, ses possessions autour d'elle et son homme à portée de sa voix.

Pauvre « comme une souris » elle travaille sans cesse; ses nouvelles et ses lettres s'envolent de tristes chambres meublées ou de petites maisons sans confort. Souvent elle est condamnée à l'immobilité complète...

J'espère qu'il n'y a pas de lits au Paradis... Oh! que je hais les hôtels! Je sais que je mourrai dans l'un d'eux. Je serai devant un dessus de table au crochet, je ramasserai une longue épingle-neige oubliée par la dame précédente et je mourrai de dégoût.

¹ Emile Henriot, dans les *Nouvelles littéraires*.

¹ Librairie Stock, Paris, en préparation.
² La traduction des *Lettres* de Katherine Mansfield, vient de paraître chez Stock, à Paris, 1931; 18 f. fr.

¹ Voir les Nos 375, 376 et 377 du *Mouvement*.
² Tous deux chez Stock, à Paris: 24 f. fr.

Albert Thomas féministe

Pouvons-nous, nous aussi, apporter notre petite contribution à l'hommage qu'élevait à la mémoire du Directeur du Bureau International du Travail tous ceux auxquels, en insurpassable inspirateur, il a appris à voir sous leur vrai jour, et la vie sociale, et la vie internationale, en disant ici ce que nous lui devons ? ...

Car Albert Thomas fut un féministe convaincu. Féministe par équité, comme le sont les âmes enthousiastes et généreuses; et féministe, ajouterons-nous, par sentiment, et par respect envers les femmes, lui, qui entourait sa mère du plus touchant culte filial. Aussi, jamais les stipulations fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail touchant la place et le rôle des femmes furent-elles mieux respectées et appliquées que par lui: il n'est pas une de ses collaboratrices qui ne puisse témoigner ici avec nous de son souci de leur opinion, de sa compréhension de leurs droits, de sa conscience à l'égard de leurs travaux. Il était suffragiste: n'avait-il pas été sur le point, à un moment critique pour nos idées, de nous promettre une conférence suffragiste à Genève, que cette conscience scrupuleuse justement du travail approfondi dans ses moindres détails l'empêcha en définitive d'accepter, parce que, nous disait-il, « si je suis suffragiste par conviction, je ne veux pas parler de quoi que ce soit sans documentation précise, et que votre documentation, je ne puis distraire à mes obligations les vingt-quatre heures nécessaires pour m'y plonger ».

Certes, dans des groupements féministes d'inspiration unilatérale et étroite, il était devenu de mode de faire du B.I.T. et de son Directeur le bouc émissaire de toutes les inégalités qui, en matière économique, pèsent sur les femmes, en l'accusant de les perpétuer par ses Conventions. Or, rien n'est plus injuste. Albert Thomas était profondément respectueux du droit de la femme, non pas en tant que femme, espèce isolée opposée à l'homme, ainsi que le voudraient certaines de nos extrémistes, mais en tant qu'être humain, partie indissoluble de la collectivité. Ne nous souvenons-nous pas de l'avoir vu se cabrer de toute son énergie devant la remarque formulée par l'une de nous qu'il pouvait, par telle article introduit dans un projet de Convention, porter atteinte à notre droit au travail ? N'a-t-il pas contribué directement à la suppression dans la Convention sur le bien-être des marins de cette fâcheuse disposition sur l'interdiction d'emploi des serveuses dans les bars, dès que les Associations féministes lui en signalèrent l'injustice ? et qui de nous ne peut oublier comment, dans cette même Convention, il prit carrément ses responsabilités pour en abroger tout ce qui pouvait toucher à un retour à la réglementation de la prostitution ? Pour lui — et nous le lui avons entendu exposer de façon émouvante autant qu'éloquente lors de ces entretiens de libre discussion qu'il voulait bien accorder à des délégations de nos Associations internationales, et qui étaient du plus passionnant intérêt — la réglementation du travail, c'est-à-dire la protection de ceux qui sont exploités par notre régime moderne

près de lui dans un panier. Il avait sur les genoux une culotte qu'il reprit soigneusement. Elle semblait bien désoignée, comme s'il venait de la battre. (Bandoli, janvier 1918.)

Katherine Mansfield est de plus en plus malade.

La souffrance... voyez-vous, cela a été un immense privilège, oui, malgré tout... Il faut regarder les choses en face... tant qu'on les regarde, on a le dessus... Je suis amoureuse de la vie d'une façon terrible... travailler est pour moi l'aise, la joie et la lumière... On n'échappe pas à la splendeur de la vie. Prenons la résolution de vivre éternellement. Et ce ne serait même pas encore assez long pour moi (extraits de plusieurs lettres).

Les médecins ne parlent plus de guérison possible et, toujours vaillante, elle écrit: J'espère pouvoir me maintenir assez longtemps pour faire vraiment du bon travail. J'en ai assez de ces gens qui meurent alors qu'ils promettaient tant.

Son travail, toujours elle y pense, toujours elle le voudrait plus parfait. Ne dit-elle pas:

Si la poésie moderne nous donne une si piètre satisfaction, c'est en grande partie parce qu'on n'a pas la certitude qu'elle appartienne vraiment à celui qui l'écrit. Quelle fatigue de ne jamais quitter le bal masqué!...

(A suivre.) JEANNE VUILLIOMENET.

Mieux vaut l'homme qui s'use que celui qui se rouille.

de production, formait un tout, et la réglementation du travail féminin ne constituait que la première étape, parce que souvent plus facile à réaliser, de cette protection légale générale qu'il réclamait pour tous les travailleurs. Pour lui aussi, comme il nous l'exposa de manière captivante, l'une des dernières fois que nous eûmes le privilège de le rencontrer, la femme était, non seulement égale à l'homme, mais supérieure dans plusieurs catégories de travaux, et il souhaitait que, par le développement d'une orientation professionnelle bien comprise, une spécialisation pût s'établir, non pas selon les sexes, mais selon les aptitudes. Or, y a-t-il rien de plus près que cette conception de la vraie doctrine féministe? ... Et enfin, quelle largeur de vues et de compréhension n'a-t-il pas montrée, lorsque, dans cette Commission consultative d'experts du travail féminin récemment constituée, et sur laquelle nous reviendrons sous peu, il a fait place à toutes les tendances, et notamment aux dirigeantes de ce mouvement qui n'ont jamais eu assez de paroles pour l'attaquer, lui et son œuvre?

A la famille proche d'Albert Thomas, à sa femme, à sa mère, à ses filles; à sa famille agrandie de collaborateurs et de collaboratrices, qui réalisent si douloureusement le mot poignant de l'une d'elles: « nous avons perdu notre âme »; à ceux et à celles qui lui doivent, au contact de son admirable personnalité, l'élargissement de la leur et la vision d'horizons nouveaux, nous tenons à dire ici, au nom de notre journal, tout notre chagrin, et notre profonde et chaleureuse sympathie.

E. Go.

Around de la Conférence du Désarmement

La fabrication et le commerce international de matériel de guerre

Quelques impressions sur l'Assemblée générale de l'Association Suisse pour la S. d. N., à Coire.

Différentes causes peuvent contribuer à provoquer des guerres. Pour n'en citer que deux: la surpopulation d'un pays qui, privé de colonies, ne sait où déverser le surplus de sa population; puis la fabrication et le commerce international du matériel de guerre.

C'est ce dernier sujet qui occupa spécialement l'Assemblée générale de l'Association suisse pour la S. d. N. lors de sa dernière réunion. On sait que, tout récemment, des révélations sensationnelles ont été faites sur l'étendue du commerce international de ce matériel, révélations qui sont de nature à jeter l'inquiétude dans l'âme des peuples. L'intrépide rédacteur du *Schaffhauser* Bauer a publié à ce sujet une série d'articles dans lesquels, non seulement il renseigne son public sur l'activité clandestine de cette industrie en vue du déclenchement des guerres dans le passé, mais où il cite encore des faits d'ordre plus récent, qui ne sont malheureusement que trop bien avérés. Le fait que la Conférence pour le Désarmement siège en ce moment donne à ces problèmes une haute actualité, car si l'on désire travailler sérieusement à abolir la guerre, il faut le faire dans un esprit de vérité et ne pas craindre d'appeler les choses par leur nom. On ne saurait ainsi ignorer le fait que la Suisse est fortement engagée dans la fabrication aussi bien que dans la livraison des armes. Les usines de Soleure, de Neuhausen et d'autres encore fournissent du matériel de guerre à l'étranger, et les bénéfices surprenants réalisés ces temps derniers par l'industrie soleuroise sont certainement dus à des commandes venant d'Extrême-Orient.

Nous avons eu la satisfaction de constater que les orateurs qui traitaient ces questions s'efforçaient tous de le faire dans un esprit de stricte exactitude. C'est ainsi que le Dr Zürcher, M. de la Harpe et M. Schmid-Ammann, le rédacteur schaffhousois mentionné plus haut, ont dévoilé avec un courage qui leur fait honneur les agissements de l'industrie de guerre suisse, et n'ont pas caché l'horreur qu'ils en éprouvaient. La dite industrie trouve son intérêt à ce que le désarmement soit empêché, car les commandes de matériel de guerre sont pour elle une condition sine qua non de prospérité. Elle fait montre de patriotisme, mais elle est internationaliste dans la pratique, et nos usines suisses se rattachent à des cartels internationaux. Et cet internationalisme est poussé à un point tel que, pendant la guerre, des échanges de matériel de guerre s'effectuaient entre nations ennemies par l'entremise des neutres; il arrivait ainsi que des soldats allemands se trouvaient pris dans des fils de fer barbelés qui avaient été fabriqués dans leur propre pays, tandis que des Français étaient tués par des projectiles d'origine française. Les industriels ne montrent souvent aucun scrupule à lancer dans la presse des articles de leur invention sur l'augmentation des armements d'une nation dans le

Exposition de l'Alimentation rationnelle (Genève, 16-24 avril 1932)

Qu'il ne nous ait pas été possible de faire à cette intéressante manifestation autant de visites que nous eussions voulu; que l'espace nous manque pour en rendre compte comme elle le mériterait, ce n'est certes pas une raison pour la passer sous silence dans les colonnes du *Mouvement*, lui surtout par des femmes — pour celles qui veillent à l'alimentation de la famille.

Organisée par *Pro Familia*, avec le concours de la Centrale suisse d'hygiène, de l'Ecole de diététique, du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, de l'Ecole ménagère et de l'Ecole d'Etudes sociales, à la fois pratique et scientifique, elle était instructive pour tous et pour toutes. Ses stands, avec les commentaires écrits, avec les conférences et les explications nombreuses de médecins et de professeurs, étaient parfaitement clairs, et ont, nous n'en doutons pas, appris aux visiteurs beaucoup de choses bonnes à savoir: comment nourrir suffisamment, rationnellement et économiquement, les gens en bonne santé, et aussi — enseignement diététique — que donner aux malades.

Les vins sans alcool, offerts à la dégustation, ont obtenu, paraît-il, le plus grand succès.

Extrêmement ingénieux les tableaux qui représentent le processus de la digestion; intéressant le stand consacré aux fraudes alimentaires; bref ce nous semble, une réussite complète dont on doit féliciter les organisateurs et les organisatrices.

P.

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud

C'est en 1915 que la Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud, qui groupe 17 sections, s'est réunie à Lausanne pour la dernière fois; cette assemblée vit la constitution de la Fédération, faisceau dirigé par un grand Comité, tandis qu'auparavant Lausanne jouait le rôle de Comité directeur. Pour sa 17^{me} assemblée générale la Fédération s'est réunie le mardi 3 mai, au Lausanne-Palace, et ce fut une journée très réussie; deux groupes seulement manquaient à l'appel et les participantes étaient très nombreuses.

La gestion, présentée par M^{me} Couvreur de Budé (Vevey), présidente, les comptes, tenus par M^{lle} R. Jaunin (Avenches), furent adoptés sans discussion. La Fédération s'est occupée de l'« Aide à la Naissance », de la censure cinématographique, de la protection légale de la famille, du Home tant désiré pour femmes âgées et isolées; elle suit de près les travaux de l'Association agricole des femmes vaudoises, et a enregistré avec joie les succès de la cinquième journée des femmes vaudoises.

Le chômage et plus spécialement les chômeuses préoccupent plusieurs des groupes. L'Union de Vevey, avec la collaboration des autres associations féminines locales, a fait du bon travail; la vente de l'« Oeuvre du Vieux » a rapporté 400 fr. qui ont permis d'ouvrir une salle chauffée pour les chômeuses, de les occuper à des raccommodages, à des tricotages, notamment pour l'asile d'Echichens; on leur donne en outre un cours de cuisine simple et saine; la « journée du kilo »,

sur la fabrication des armes trouvent leur place de manière ou d'une autre dans la Convention du désarmement et que la délégation suisse reçoive des instructions dans ce sens.

Elle prie le Conseil fédéral de refuser dorénavant toute livraison d'armes à l'étranger et d'interdire, pour la sauvegarde de la neutralité suisse, la livraison à des Etats en guerre d'armes et de munitions fournies par l'industrie suisse.

Elle prie l'Union des Associations pour la S. d. N. d'agir sur les associations qui lui sont affiliées afin que ces dernières interviennent auprès de leurs gouvernements respectifs dans le même sens que l'Association suisse pour la S. d. N.

Conférence d'Etudes organisée par le Comité International féminin pour le Désarmement.

Bien qu'assombries par la tragique nouvelle de la mort de M. Albert Thomas, à la mémoire duquel un hommage ému a été rendu, non seulement par plusieurs oratrices, mais encore par un télégramme envoyé au nom de la Conférence au gouvernement français, et au Conseil d'Administration du B.I.T., ces séances, réparties sur deux après-midi, ont remarquablement réussi, et ont groupé un nombreux public, en majorité féminin, dans la coquette salle de la Maison de Paroisse américaine. Les noms des orateurs au programme et le désir de prendre contact avec le Comité féminin et ses travaux avaient attiré à Genève plusieurs féministes étrangères, telles que M^{mes} Brunschvicg (Paris), présidente de l'Union française pour le Suffrage, Plaminkowa, sénateur (Prague), Angles, inspectrice scolaire (France), Clara Mende (Allemagne), journaliste, Cadbury (Grande-Bretagne), Beckmann et Turnau (Allemagne), ces dernières présidentes de Commissions du Conseil International des Femmes, qui, jointes aux membres du Comité International plus habituellement à Genève, à plusieurs des femmes déléguées à la Conférence, et à bon nombre de féministes et de pacifistes genevoises, ont contribué à donner à ces réunions une valeur toute particulière.

La Conférence débuta, le samedi après-midi, par un magistral exposé de M. de Brouckère, sénateur (Belgique), sur ce sujet: *Désarmement qualitatif, désarmement quantitatif et limitation budgétaire*, sur lequel nous aimerions pouvoir revenir plus en détail dans un prochain numéro; car il est utile de montrer, en ces périodes de carence de la Conférence, les impasses dans lesquelles elle risque de se laisser accluser, si une vigoureuse pression de l'opinion publique ne la remet pas dans la voie active. M. de Brouckère n'a pas été tendre pour les experts, qui, chargés de déterminer quelles sont les armes offensives — dont, a-t-il assuré, un sous-lieutenant d'infanterie pourrait, avec un peu de bonne volonté, dresser la liste en moins de deux heures — se complaisaient dans des détails essentiellement techniques, et trouvent toujours que l'arme en usage dans leur pays est infiniment moins dangereuse que celle du voisin, et ne constitue qu'un joujou de défense nationale! « Si la Conférence ne réussit pas, s'est écrié avec éloquence M. de Brouckère, ce sera la faute de ceux qui ne se sont pas

but de jeter l'alarme chez la nation voisine et de la pousser à des commandes nouvelles.

On ne saurait assez protester contre des monstruosités semblables, et il est heureux que l'Association suisse pour la S. d. N. ait mis ces questions à son ordre du jour et qu'elle ait exprimé clairement son opinion à leur endroit. Nous avons eu l'impression d'une atmosphère de pacifisme sincère et réel, et avons senti un effort sérieux pour trouver les moyens les plus efficaces pour mettre fin à cette complication de notre pays dans la fabrication et la livraison du matériel de guerre. Personne ne fut ménagé dans cet aveu sans excuses ni réticences, et la volonté d'empêcher dorénavant la fabrication de matériel de guerre en Suisse, surtout en ce qui concerne l'industrie privée, fut clairement exprimée. Certains orateurs, il est vrai, manifestèrent leur crainte de voir augmenter le nombre des sans-travail du fait de la suppression totale de cette industrie; mais il leur fut répondu qu'un fonds spécial de secours pourrait être créé pour cette catégorie spéciale d'ouvriers. D'ailleurs, a-t-il été ajouté, une industrie de guerre florissante a pour conséquence logique le dépérissement des industries de paix, en sorte qu'elle entraîne le chômage en d'autres domaines. Et tôt ou tard l'industrie des armes mène fatalement à la guerre, et la guerre arrête le développement économique d'une nation; nous en faisons encore la douloureuse expérience.

Dans la résolution publiée par la presse quotidienne et que nous reproduisons ci-après, les pacifistes les plus avancés se sont unis dans un élan de bonne volonté avec ceux plus modérés, partisans de la S. d. N., afin d'obtenir du Conseil Fédéral qu'il interdise le commerce privé des armes, qu'il exerce un strict contrôle sur la fabrication du matériel de guerre, et qu'au nom de notre neutralité il mette fin à ces livraisons de matériel à l'étranger. Mais pour arriver à un résultat, il faut travailler sur le terrain international et espérer que les Conventions Internationales déjà existantes seront perfectionnées et ratifiées. Quant à nous, femmes, le devoir nous incombe de suivre ces problèmes avec toute notre attention et d'exercer toute notre influence pour abolir ce commerce coupable.

E. V.-A.

Texte de la résolution votée par l'Assemblée de Coire:

L'Assemblée constate que la production privée et le commerce privé des armes à l'égard desquels le statut de la S. d. N. de 1919 annonçait déjà son intention d'entreprendre la lutte, constitue aujourd'hui encore, et cela malgré la convention du 17 juin 1925, de gros obstacles à travers la voie devant conduire au désarmement.

Elle constate que juste au moment où siège à Genève une conférence du désarmement, un Etat que l'opinion mondiale considère comme l'agresseur, est approvisionné en armes et que les gouvernements ne sont pas à même de mettre un terme à ce scandale.

Elle exprime sa conviction que le peuple suisse n'entend pas tolérer plus longtemps la participation de notre pays à de tels gains.

Elle prie le Conseil fédéral d'agir de manière que la convention de 1925 relative à l'interdiction du commerce privé et le projet de la commission de 1929 concernant le contrôle de l'Etat